

## MISE EN PLACE DES CHEQUES VACANCES

Veillez trouver ci-dessous les modalités d'utilisation des chèques vacances au Ski Club.

Elles sont fonction du type de prestations qui sont classées en 3 catégories :

- Licences
- Location
- Sorties

### **1) Licences et location :**

Vous continuerez à régler par chèque ou en espèce au moment de l'achat.

Une régularisation se fera dans la deuxième quinzaine de décembre.

### **2) Sorties :**

Compte tenu que vous devez impérativement régler vos sorties par carte bancaire, une régularisation se fera à la fin des sorties soit aux alentours de la fin du mois de mars.

Pour cela, nous organiserons des rendez-vous au local du ski club, au cours desquels, nous vous communiquerons le total des sorties que vous avez réglées par carte bancaire et vous nous indiquerez le montant que vous souhaitez vous faire rembourser en chèques vacances. Nous vous ferons sur le champ un chèque en échange de vos chèques vacances.

Attention, dans les 2 cas, compte tenu que la remise à l'encaissement de vos chèques vacances engendre actuellement une commission de 2.5 %, le montant de cette commission sera inclus dans votre décompte.